

NEGOCIATIONS SECTORIELLES 2019-2020

CAHIER DE REVENDICATIONS COMMUN

1. POUVOIR D'ACHAT

- Augmentation maximale des salaires réels bruts et primes
- Majoration des primes d'équipes

2. MOBILITE

- Augmentation automatique de l'indemnité vélo au plafond fiscal
- Frais de déplacement avec véhicule privé : 70% SNCB à partir du 1^{er} kilomètre

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Congé d'ancienneté:
 - 2 jours après 15 ans
 - 3 jours après 20 ans
 - 4 jours après 25 ans

4. SECURITE D'EXISTENCE

- Augmentation des indemnités
- Pension complémentaire: augmentation de la dotation

5. FIN DE CARRIERE

- Implémentation maximale des systèmes RCC
- Possibilités maximales de crédit-temps et emplois de fin de carrière

6. RECONDUCTION DE TOUS LES ACCORDS EXISTANTS

7. DIVERS

- Couplage automatique de la prime syndicale au plafond fiscal
- Formation : concrétisation de la CTT du 05/07/2017
- Durée de la CCT: 2 ans (01/01/2019 – 31/12/2020)